

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

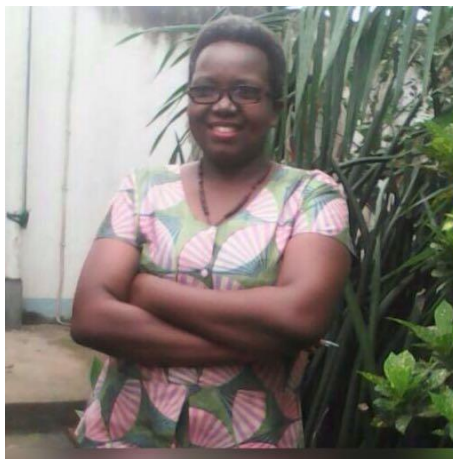
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°114 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 11 au 17 juin 2018



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 17 juin 2018, au moins 497 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	5
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	5
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	5
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES PAR DES AGENTS DU SNR</i>	5
<i>I.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE</i>	6
<i>I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR ET DES ADMINISTRATIFS</i>	6
<i>I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	7
<i>II. FAITS SECURITAIRES</i>	8
<i>III. ACTES D'INTIMIDATION</i>	9
<i>IV. CONCLUSION</i>	11

SIGLES ET ABREVIATIONS

APC : *Agent de Police Chef*

CDS : *Centre de Santé*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

DCE : *Direction Communale de l'Enseignement*

DPE : *Direction Provinciale de l'Enseignement*

ECOFO : *Ecole Fondamentale*

FAB : *Forces Armées Burundaises*

FNL : *Front National de Libération*

ONG : *Organisation Non Gouvernementale*

OPJ : *Officier de la Police Judiciaire*

PJ : *Police Judiciaire*

SNR : *Service National de Renseignement*

UPRONA : *Union pour le Progrès National*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 7 personnes tuées dont 1 cadavre retrouvé, 2 enlevées, 3 torturées, 7 arrêtées arbitrairement et 1 victime de VBG.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti au pouvoir CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas de tuerie, d'enlèvement, de torture et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza.

Des actes d'intimidations liées au référendum constitutionnel sont signalés dans ce bulletin.

I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Une personne tuée et 5 autres blessées en commune Murwi, province Cibitoke

En date du 11 juin 2018, vers 19 heures, une grenade a été lancée par des gens non identifiés, au domicile de Samuel sur la colline et commune Murwi en province Cibitoke. Selon des sources sur places, la grenade a été lancée au salon de Samuel et un de ses enfants est mort sur le champ et ses quatre autres ainsi que sa femme ont été blessés. Les mêmes sources ajoutent que cette famille serait accusée de la sorcellerie et que trois personnes ont été arrêtées pour enquête.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 11 juin 2018, dans la matinée, un cadavre d'APC3 Gédéon Nzambimana a été découvert dans un caniveau, en zone urbaine de Nyakabiga, commune Mukaza, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, la victime avait été assassinée ailleurs puis jetée dans ce caniveau par des gens non identifiés. Le corps de la victime présentait des blessures au niveau de la tête.

Deux personnes tuées en commune et province Gitega

L'information parvenue à la ligue ITEKA en date du 12 juin 2018 indique qu'en date du 10 juin 2018, vers 19 heures, à Rutonde, sur la colline Birohe, zone Gitega rural, commune et province Gitega, une grenade a été lancée dans une buvette d'un certain Niyonzima. Selon des sources sur place, Prisca Ntibazonkiza, âgée de 60 ans, vendeuse d'arachides est morte sur le champ et un agent de police est décédé le lendemain à l'hôpital régional de Gitega, 26 autres personnes ont été blessées dont un militaire. Deux personnes ont été arrêtées le 14 juin 2018 à leur domicile. Il s'agit de Dieudonné Arakaza, un démobilisé ex FAB et Elias Manirakiza, un domestique. Ils ont été incarcérés au cachot de la PJ à Gitega pour des raisons d'enquête.

Une personne tuée en commune Butaganzwa, province Kayanza

En date du 16 juin 2018, vers 1 heure du matin, sur la colline Musema, commune Butaganzwa, province Kayanza, Gabriel Ndayisenga a été tué à coups de machette à son domicile. Selon des sources sur place, Gabriel Ndayisenga avait refusé de payer les cotisations pour le parti au pouvoir.

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES PAR DES AGENTS DU SNR

Deux personnes enlevées en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 15 juin 2018, vers 13 heures, au village IV, zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, Etienne Nkuzimana, natif de la colline Ndava, commune Buganda, province Cibitoke et Sébastien Ndagijimana, natif de Jenda, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural, tous membres de la coalition « Amizero y' Abarundi », ont été enlevés. Selon des sources sur place, ils ont

été tirés dessus l'un sur la tête et l'autre sur le bras, par des agents qui seraient du SNR avant d'être embarqués dans un véhicule puis conduits vers une destination inconnue.

I.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE

Deux personnes torturées en commune et province Rumonge

En date du 11 juin 2018, sur la sous-colline Munege, colline et zone Kizuka, commune et province Rumonge, Véronique, âgée de plus de 60 ans et sa fille Francine Ndorimana, toutes membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa ont été battues par des Imbonerakure. Les sources sur place font savoir qu'un groupe d'Imbonerakure dont un surnommé Kitu et un certain Protais, chef des démobilisés qui détiendrait un cachot clandestin sur cette colline, dirigés par Apollinaire Ndabambarire alias Kengo, conseiller collinaire, les ont attaquées à leur domicile. Les victimes ont été accusées d'avoir voté « NON » au référendum constitutionnel du 17 mai 2018 et ont été par la suite hospitalisées au CDS Kizuka.

Une personne torturée en commune Musongati, province Rutana

En date du 11 juin 2018 à 15 heures, sur la colline Karera, zone Shanga, commune Musongati, province Rutana, Innocent Igiraneza a été tabassé par des Imbonerakure dont un certain Edmond, Mutegetsi, Bugaru, Gicu, Hassan, Hatungimana ainsi que Eric Ciza tous de la même colline. Les sources sur place indiquent que ces Imbonerakure ont trouvé la victime dans un bistrot situé dans la localité de Kavumu. Innocent Igiraneza est victime d'avoir sensibilisé la population de voter contre le changement de la constitution. Les mêmes sources révèlent que la victime a été conduite et alitée au CDS Shanga pour bénéficier des soins.

I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR ET DES ADMINISTRATIFS

Une personne arrêtée en commune Bugendana, province Gitega

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 11 juin 2018 indique qu'en date du 7 juin 2018, sur la colline Jenda, commune Bugendana, province Gitega, le chef de colline accompagné des Imbonerakure a arrêté Dismas Ntahomvukiye alias Shetani, enseignant, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa. Ils l'accusaient d'avoir arraché les faux palmiers « ibitongati » plantés à l'occasion de la venue du Président Pierre Nkurunziza à Bugendana alors que c'était faux. Il a été incarcéré à la PJ Bugendana.

Une personne arrêtée en commune Nyabihanga, province Mwaro

En date du 15 juin 2018, Fabien Mahera, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa a été arrêté par la police en collaboration avec l'administrateur de la commune Nyabihanga. Selon des sources sur place, après la réunion du conseil communal à laquelle Mahera venait de participer, il a été arrêté pour enquête. Pendant la période de campagne référendaire, il aurait dénoncé des numéros de téléphone qui l'a intimidé parmi lesquels figure celui de l'administrateur de la commune Nyabihanga. Il est détenu au cachot du commissariat communal de Nyabihanga.

Une personne arrêtée en commune Buhiga, province Karuzi

En date de 15 juin 2018, vers 5 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Christian Niyonizigiye, technicien médical et employé à l'hôpital de Buhiga, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, a été arrêté et conduit au cachot du SNR Karuzi par le responsable provincial du SNR accompagné du commissaire communal de police à Karuzi prénommé Gilbert et cinq policiers. Selon des sources sur place, ils ont d'abord fouillé son ménage et n'ont trouvé aucune arme. Il a été libéré le soir du même jour après avoir payé une rançon de 300 000 fbu et a été menacé que s'il n'adhère pas au parti CNDD-FDD il sera tué.

Une personne arrêtée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 14 juin 2018, sur la colline Buhomba, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Alain Ndayikeza, membre de la coalition « Amizero y'Abarundi » a été arrêté chez lui par un prénommé Salvator, responsable du SNR en province Bujumbura rural sur ordre d'Elysée Nindorera, responsable du parti CNDD-FDD en commune Mutimbuzi. Selon des sources sur place, Alain Ndayikeza a été accusé de n'avoir pas facilité le parti CNDD-FDD en commune Mutimbuzi dans la manipulation des voix lors du scrutin du référendum constitutionnel du 17 mai 2018. Il a été conduit dans un cachot du SNR à Bujumbura.

Une personne arrêtée en commune Rango, province Kayanza

En date du 15 juin 2018, sur la colline Nyabibuye, commune Rango, province Kayanza, Théogène Karabayinga a été arrêté par deux Imbonerakure, Gédéon et Jérôme, pour le simple fait qu'il venait de rentrer en provenance du Rwanda. Selon des sources sur place, il a été accusé d'appartenir à des groupes rebelles qui sont au Rwanda. Il est détenu au cachot de la même commune.

Deux personnes arrêtées en commune Kabarore, province Kayanza

En date du 15 juin 2018, dans la matinée, sur la colline Ruhororo, zone Jene, commune Kabarore, province Kayanza, Ngiruwonsanga de la colline Manga et Venant de la colline Ruhororo ont été arrêtés par un Imbonerakure du nom de Mayisha de la colline Ruhororo parce qu'ils étaient en possession de café. Selon des sources sur place, il leur a exigé de payer 30 000 fbu chacun pour être relâché et ils ont refusé. Par après, cet Imbonerakure a téléphoné l'administrateur communal et lui a dit que ces deux hommes ont voulu le tuer à l'aide de machettes. L'administrateur communal les a conduits au cachot de la commune pour y être incarcérés.

1.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une personne violée en commune et province Bubanza

En date du 16 juin 2018, vers 15 heures, sur la sous-colline Gisovu, colline Bubanza centre-ville, commune et province Bubanza, B.M., âgée de 14 ans, élève à l'ECOFO Kidahwe, a été violée par Elvis

Nduwimana, âgé de 17 ans dans sa maison. Selon des sources sur place, la victime a crié au secours mais en vain. Elvis Nduwimana a été conduit au cachot de poste de police de Bubanza. La victime a été conduite à l'hôpital de Bubanza pour être soignée.

II. FAITS SECURITAIRES

Une personne attaquée et agressée physiquement en commune Kiganda, province Muramvya

En date du 16 juin 2018, pendant la nuit, sur la colline Matyazo, zone Gatabo, commune Kiganda, province Muramvya, Jonas enseignant au Lycée communal Kanyami a été attaqué par des Imbonerakure de cette colline et a été grièvement blessé. Selon des sources sur place, ces derniers l'accusaient de ne pas épouser totalement l'idéologie du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, la victime a porté plainte contre ses agresseurs qui lui ont également pris 200 000 Fbu. Les présumés auteurs ne se sont jamais présentés chez l'OPJ et n'ont même pas été arrêtés.

Une personne attaquée et agressée physiquement en commune Murwi, province Cibitoke

En date du 17 juin 2018, vers 1 heure du matin, Claudine Nshimirimana de la colline Muremera, commune Murwi, province Cibitoke, a été battue par des jeunes Imbonerakure, pour motif que son mari est un militant du parti FNL d'Agathon Rwasa.

Un nouveau-né mort en commune Nyabikere, province Karuzi

En date du 15 juin 2018, sur la colline Rwandagaro, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karuzi, un nouveau-né mis au monde par une jeune fille prénommée Chantal est mort. Selon des sources sur place, les parents de Chantal n'avaient pas bien accueilli cet événement et ont privé de nourriture à cette dernière jusqu'à ce que le nouveau-né meure affamé.

Des fusils et grenades retrouvés en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 15 juin 2018, vers 9 heures, sur la colline Ndayi, zone Bikanka, commune Mukike, province Bujumbura rural, des bergers qui gardaient des vaches ont trouvé dans la brousse trois fusils et 10 grenades cachés et emballés dans un sac. Selon des sources sur place, ces fusils et grenades ont été récupérés et conservés par Yamuremye, le responsable du parti CNDD-FDD en commune Mukike.

Une personne séquestrée en commune Buhiga, province Karuzi

L'information parvenue à notre rédaction en date du 11 juin 2018 indique que depuis la date du 8 juin 2018, dans l'hôpital du cinquantenaire de Karuzi, commune Buhiga, province Karuzi, Eric Izerumukiza a été enfermé pendant 4 jours et le corps de sa femme prénommée Evelyne qui venait de mourir était dans la morgue de ce même hôpital. Selon des sources sur place, Eric Izerumukiza a été facturé d'une somme de deux millions pour frais de deux mois de soins et d'hospitalisation de sa femme et n'a pas pu les recouvrer. Selon les mêmes sources, le couple était indigent, originaire de la colline Rugabo, zone Kananira, commune Tangara, province Ngozi. Il a été libéré le 12 juin 2018, vers 18 heures après présentation d'une attestation d'indigence et paiement d'une somme de 400.000 fbu collectée par ses

amis et connaissances car les responsables de cet hôpital avaient même refusé de remettre le cadavre à la famille pour l'enterrement.

Des kiosques endommagés par le feu en province Rutana

En date du 15 juin 2018, vers 23 heures, colline et zone Gitaba, commune et province Rutana, le feu s'est déclenché et a incendié 27 kiosques servant de boutique se trouvant à Gitaba au point que tout ce qui s'y trouvait est parti en fumée, selon des sources sur place. L'origine de cet incendie n'a pas été identifiée, ajoutent les mêmes sources.

Une enseignante stigmatisée en commune Butaganzwa, province Ruyigi

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 juin 2018 indique que dans la commune de Butaganzwa en province Ruyigi, une enseignante nommée Ndereyimana Pélagie alias Peggy, travaillant à l'ECOFO Muriza a été mise à la disposition de la DPE par la DCE. Selon des sources sur place, elle est accusée de la sorcellerie. La DPE ne l'a pas encore réaffectée à une autre école. Selon les mêmes sources, la DPE a préparé une commission d'affectation pour la placer dans une école primaire de Nyarumanga dans la commune de Gisuru en date du 31 mai 2018 et cette commission n'a pas encore donné de réponse à cette situation.

Une personne tuée en commune Kayokwe, province Mwaro

En date du 12 juin 2018, pendant la nuit, sur la colline Gihinga, commune Kayokwe, province Mwaro, Léopold Ntukamazina a été battu par son fils Paul Muhimpundu et il est mort dans la même nuit. Selon des sources sur place, le lendemain l'auteur présumé s'est rendu à la police après le meurtre. Selon les mêmes sources, le nœud du conflit était lié à l'argent que le père venait d'avoir comme dot de sa fille qui était allé se marier avant le paiement de cette dot. L'auteur présumé n'a pas inquiété.

III. ACTES D'INTIMIDATION

Un chef collinaire intimidé commune Kiganda, en province Muramvya

En date du 15 juin 2018, le conseiller de l'administrateur de la commune Kiganda, en province Muramvya a chassé d'une réunion le chef de la colline Gahweza, zone Kanyami, de la même commune, membre du parti UPRONA reconnu par le gouvernement. Cette autorité à la base a été chassée dans une formation de l'ONG Caritas Burundi à l'intention de tous les chefs des collines de la commune Kiganda. Selon des sources sur place, il a été reproché que cette colline a voté "NON" lors du référendum constitutionnel, contrairement à ce que leur avait recommandé l'ancienne présidente de l'UPRONA, Concilie Nibigira, native de cette colline.

Des intimidations à la population en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 13 juin 2018, en zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, le chef de zone Musenyi a intimidé les habitants de la colline Murengeza, dans une réunion à leur intention. Cette autorité à la base leur a demandé de "se ressaisir" car leur colline a été la première à voter "NON" au

référendum constitutionnel du 17 mai dernier. Cette autorité leur a rappelé que l'année dernière, ils avaient refusé de participer aux travaux communautaires alors que le Président de la République voulait se joindre à eux, ce qui leur avait valu une amende de 5000 Fbu pour chaque ménage.

Deux personnes intimidées en commune Gishubi, province Gitega

En date du 14 juin 2018, sur la colline Yanza, zone Nyabiraba, en commune Gishubi, province Gitega, dans les enceintes de la Paroisse Nyabiraba, un responsable communal du parti CNDD-FDD en compagnie de Joseph, le Curé de la paroisse en présence de Claude, Imbonerakure influent, ont proféré des menaces envers deux militants¹ de la coalition « Amizero y'Abarundi » les accusant d'être la source des problèmes dans cette commune et les intimant l'ordre de ne plus manifester leur opinion politique dans cette commune et qu'au cas contraire, ils auront des problèmes.

Intimidation par des Imbonerakure en commune et province Cankuzo

En date du 16 juin 2018, dans le centre urbain de Cankuzo, des Imbonerakure qui étaient dirigés par Nyandwi Innocent, administrateur de la commune Cankuzo, couraient en lançant des slogans de soutien à Nkurunziza pour rester au pouvoir. Selon des sources sur place, ils étaient environ 40, portaient des bâtons et des tenues du parti CNDD-FDD. Ils couraient à l'intérieur des quartiers avant de se rassembler avec d'autres en provenance des collines de la même commune.

Une personne intimidée en commune et province Ngozi

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 juin 2018 indique que depuis le 17 mai 2018, Emmanuel Niyongabire alias Duriye, habitant le quartier Muremera de la ville de Ngozi, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwaswa vit en cachette après avoir été intimidé et chassé de son lieu de travail par le chef du quartier Muremera surnommé Soda. Selon des sources sur place, après la participation au meeting rehaussé par Agathon Rwaswa au stade de Muremera lors de la propagande référendaire pour la coalition « Amizero y'Abarundi », ce chef de quartier a annoncé à tous les commerçants travaillant au centre appelé « Plage » du sous-quartier Burengo, dont Emmanuel Niyongabire que toute personne qui a participé à ce meeting n'y travaillera plus.

¹ Les noms des victimes n'ont pas été cités pour des raisons de sécurité

IV. CONCLUSION

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tuerie, d'enlèvement, de torture, d'arrestation arbitraire et illégale ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont rapportés.

Des actes d'intimidation constituent une source de menaces à la population.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.